

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-16 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALÉRISCLE

Séance du 02 avril 2024.

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION

26 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

26 MARS 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la communauté « Alès Agglomération ».

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

Pouvoirs :

SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à LHOMME Laurent.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré en 2019 à l'automate d'appel de la société GÉDICOM via une convention avec la communauté « Alès Agglomération ».

L'abonnement souscrit par « Alès Agglomération » à l'automate d'appel auprès de la société GÉDICOM pour son propre compte ainsi que pour les 72 communes membres dans le cadre de sa compétence « Sécurité publique et Risques Majeurs » arrive à échéance le 30 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle également que ce dispositif permet d'alerter la population en cas d'évènement de sécurité civile et ainsi permettre aux administrés d'adopter un bon comportement compte tenu de la situation rencontrée.

Les frais afférents à l'abonnement sont pris en charge par la communauté « Alès Agglomération » au titre de sa compétence « Sécurité et risques majeurs ».

Les frais de télécommunication liés à une campagne d'alerte seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire indique que les membres du conseil municipal ont reçu le projet de convention afin d'en prendre connaissance avant la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'application de cette convention et, l'autoriser à la signer ainsi que tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Approuve les termes de la convention proposée par la communauté « Alès Agglomération » relative à l'adhésion à l'automate d'appel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La Secrétaire de séance
VIDAL Chantal



Le Maire,

Le Maire de Saint-Jean de Valériscle



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 030-213002686-20240402-DELIB202416-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.